

Séance du 12 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Date de convocation

05/02/2026

Procuration(s) :

M. ROUSSEAU Thierry donne pouvoir à Mme BERATTO Eve
M. VENEAU Antoine donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

Date d'affichage

05/02/2026

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

Etai(ent) excusé(s) :

Mme OUVRART Sandrine, M. ROUSSEAU Thierry, M. VENEAU Antoine

et publication du :

...././....

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PAQUET Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026-12

Objet : Vote des subventions annuelles

Monsieur le Maire présente et propose d'attribuer les nouvelles subventions pour l'année 2026 ;

Organisme	MONTANT 2026
APF FRANCE HANDICAP	35
ASP ESTUAIRE	35
ADMR DE BEAUVOIR SUR NIORT	1000
BANQUE ALIMENTAIRE	35
CYCLO-VTT	70
ETBN	100
FOYER SOCIO EDUCATIF LOULAY	140
FRANCE ADOT 79	35
FRANCE ALZHEIMER	35
JUDO CLUB PLAINE DE COURANCE	70
PREVENTION ROUTIERE	35
RESTO DU CŒUR	70
SECOURS CATHOLIQUE	35
SSIAD PLAINE ET MARAIS	200
SOUVENIR FRANCAIS	70
UDAF	70
UNION POUR LA MUSIQUE	70
TELETHON	70
TOTAL	2 175

Mr Mathieu MOREAU ne prend pas part au vote des associations : ETBN et UNION POUR LA MUSIQUE.
Mr Jean-François SALANON ne prend pas part au vote de l'association CYCLO-VTT.

AR Prefecture

079-200076198-20260212-202612-DE
Reçu le 19/02/2026

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- ✓ D'attribuer les subventions au titre de l'exercice 2026 pour un montant de 2 175,00 €.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026, article 65748

VOTE : Adoptée à l'unanimité pour toutes les associations sauf pour l'association JUDO CLUB PLAINE DE COURANCE Mr Denis PLOQUIN s'abstient.



La Secrétaire de séance,
Mme PAQUET Stéphanie

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 17 Février 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

